Médecin

Définition de la profession

Le métier de Médecin généraliste consiste à détecter les maux de ses patients et leur prescrire des médicaments adaptés. Le médecin généraliste est à la base de la chaîne médicale. Lors de la consultation, il interroge le patient, prend connaissance des symptômes.

Conditions générales d'exercice

Les lieux d'exercices sont multiples et variés, le Médecin Généraliste exerce son métier aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Dans le milieu extra-hospitalier qu'au sein même de l'hôpital, d'un EPHAD ou d'une clinique.
Cependant, la majorité des Médecins Généralistes exercent au sein d'un cabinet médical, mais aussi dans des centres de santé en collaboration avec d'autres médecins.
Le Médecin Généraliste peut également effectuer sa profession de manière libérale, c'est-à-dire au sein du domicile du patient.
Enfin, le Médecin généraliste peut exercer dans des organismes humanitaires, c'est-à-dire au sein d'une Organisation Non Gouvernementale.
Il/elle travaille auprès d'un public varié, tels qu'auprès des personnes âgées, des personnes en situations de handicap mentale, physique, psychologique etc… mais également auprès d'enfants et d'adolescents ou encore auprès des salariés au sein d'une entreprise.
Le travail s'effectue aussi bien de jour comme de nuit, aussi bien les weekends que les jours fériés. Cela dépend de la structure dans laquelle il/elle exerce sa profession, mais aussi s'il/elle est de garde ou non.
Cependant, les horaires subissent une grande variation. Selon le lieu d'exercice, le nombre de rendez-vous etc… Le Médecin Généraliste exerce son métier de 35 heures minimum à 60 heures par semaine.

Conditions d'accès au métier

Afin d'exercer le métier de Médecin Généraliste il est indispensable d'obtenir le Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine.
Pour accéder à ce diplôme il faut être titulaire du baccalauréat scientifique et avoir suivi et validé neuf années d'études en Formation Médecine en fac de médecine.

Compétences techniques de base

Etablir une relation de confiance avec ses patients
Pratiquer la recherche des antécédents et effectuer une anamnèse[1] complète
Examiner le patient (auscultation, palpation, prise de tension, etc.)
Réaliser des interventions de petite chirurgie (traitements des plaies cutanées, extractions de corps étrangers, points de suture, etc.)
Prescrire des médicaments ou des examens complémentaires
Délivrer des certificats médicaux
Conseiller et orienter le malade vers un spécialiste
Exécuter les tâches administratives et gérer les dossiers médicaux
Participer à des colloques, séminaires, conférences ou formations pour parfaire ses connaissances

Compétences associées

S'il exerce dans un cabinet, une fois les consultations terminées, il doit aussi gérer le côté administratif et logistique, ce qui fait partie de sa fonction.

Compétences associées

S'il exerce dans un cabinet, une fois les consultations terminées, il doit aussi gérer le côté administratif et logistique, ce qui fait partie de sa fonction.

Capacités liées à l'emploi

Sens de l'observation
Ecoute et empathie
Communication facile
Capacité d'analyse
Disponibilité
Rigueur
Organisation
Résistance physique et au stress
Attention et précision
Respect de la déontologie et du secret professionnel
Attitude rassurante
Proactivité

Conditions d'accès au métier

Le Médecin Généraliste a pour mission principale d'écouter et d'examiner les patients. Il/Elle interroge la personne sur ses symptômes, ses antécédents, ses habitudes de vie ; sa vie professionnelle et sa vie personnelle. Ensuite, le Médecin Généraliste effectue un examen clinique du patient, il/elle met alors en relation le récit du patient avec l'origine des symptômes.
Il établit ensuite un diagnostic et prescrit au patient un traitement médicamenteux et/ou non médicamenteux, ou encore des examens cliniques complémentaires.
Le Médecin Généraliste a également pour mission de conseiller, d'informer et de prévenir le patient sur les risques liés à sa maladie, ou encore sur les éventuelles complications.
Il/Elle suit généralement sur une longue durée ses patients comme Médecin traitant et assure le lien avec les Médecins spécialistes, pour un éventuel suivi médical en dehors du cabinet, du centre médical ou du domicile du patient.
En revanche, le Médecin Généraliste qui choisit d'exercer en milieu scolaire a pour mission la prévention mais pas la prescription.